

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2020

PRESENTS : MULARONI Monique, BOUNIOL Josiane, BUISSON Christine, EYBALIN Christine, LAIGNEL Régine, ROUX Béatrice, FAILLA Michel, MARTIN Hubert, ROUX Jérôme, TRITTO Florent

ABSENTS : BOUDON Nicolas, LACOSTE Louise et SCHEACK Bernard

BOUDON Nicolas donne procuration à FAILLA Michel

LACOSTE Louise donne procuration à BUISSON Christine

SCHAECK Bernard donne procuration à MULARONI Monique

SECRETARE DE SEANCE : Christine BUISSON

Séance ouverte 18h15

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

- ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Il s'agit du montant que nous reverse la communauté de commune sur les transferts de compétence.

La communauté de commune n'ayant pas communiqué le mode de calcul des montants de compensation attribués aux communes, après discussion et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner la décision.

Le conseil demande au maire de faire intervenir un technicien de la communauté des communes, lors du prochain conseil, afin qu'il explique aux membres du conseil le mode de calcul des attributions de compensation.

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Lors du vote du précédent budget, 4 associations, Court Circuit, AMMV (Amis du Musée Médiéval de Vagnas), les Amis de la Grange et le brevet de chasse, n'ont pas fait l'objet d'une attribution de subvention.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention identique à celles versées aux autres associations, soit 100€ aux associations suivantes : Court-circuit, AMMV et les Amis de la Grange.

Les organisateurs du Brevet de Chasse, recevront comme les années précédentes une coupe.

Le conseil décide à l'unanimité de procéder au versement d'une subvention aux 3 associations sus mentionnées (sous réserve qu'elles produisent les documents administratifs demandés) et d'acheter une coupe au Brevet de Chasse lorsque celui-ci est organisé.

- CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Afin d'encaisser et de gérer les recettes en espèce reçu par la mairie (entrées du musée, photocopies....etc...), il est nécessaire de créer une régie de recettes pour encaisser les fonds auprès de la trésorerie.

Après discussion et délibération, la création d'une régie de recette est validée à l'unanimité par les membres du conseil.

- DEMANDE SUBVENTION DSIL POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Suite au dossier étudié par Bernard Schaeck pour la restauration de l'intérieur de l'église pour une estimation de 182 124€ HT, Le conseil municipal valide le projet de travaux dont la nature reste à définir ainsi que la demande de subvention DSIL sur la base du montant de 182 124 € HT. Décision prise à 10 voix « pour » et 2 « abstentions ».

- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

Après l'ouverture des plis concernant le choix de l'entreprise pour la réalisation du schéma directeur de l'assainissement, les devis proposés étaient les suivants :

OTEIS :	31.800€ HT
REALITES ENVIRONNEMENT :	33.595€ HT
GEO SIAPP / IATE :	35.100€ HT
CEREG :	38.900€ HT

La commission d'appel a choisi la société GEOSIAPP et le maire explique leur choix.

Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité.

- MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le RIFSEEP, est le Régime Indemnitare de Fonction, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Ce régime s'applique à tous les agents quel que soit leur grade ou leur filière et remplace toutes les primes et indemnités (sauf celles limitativement énumérées par décret).

Après discussion, le conseil municipal adopte à 8 voix « Pour » et 5 Abstentions cette délibération de principe afin de pouvoir saisir le comité technique.

- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur revenu approuvé par le Comité Technique du centre de gestion de l'Ardèche, le maire demande au conseil municipal de l'approuver à son tour.

Le règlement intérieur est approuvé avec 12 voix « Pour » et 1 abstention

- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

Le maire fait part au conseil municipal que suite à l'augmentation de la charge de travail des agents municipaux de la voirie, il serait souhaitable que la durée hebdomadaire de leur temps de travail passe de 28H à 35H à compter du 01 Janvier 2021.

Après discussion et délibération, le conseil municipal accepte à 9 voix « Pour » et 4 abstentions de passer les agents de la voirie à 35H hebdomadaire à compter du 01 Janvier 2021.

- ACHAT DE MATERIELS POUR LE SERVICE TECHNIQUE + MODIFICATION BUDGET

Suite à un inventaire du matériel du service technique, il serait utile est nécessaire d'acheter 3 outils pour un montant de 6.600€ TTC. Afin de régler cette facture une modification du budget devra être faite.

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité la modification du budget et l'achat du matériel pour le service technique.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la communauté de commune

A ce jour essentiellement des élections pour l'organisation interne mais peu de nouveauté.

- Information sur le CFA Mirabel

Suite à l'acceptation, lors du dernier conseil municipal, d'un partenariat avec le CFA de Mirabel, le conseil municipal aimerait connaître le montant de la rémunération de l'intervenant.

- Une personne de la commune a interpellé Madame Josiane BOUNIOL sur la dangerosité du muret qui fait face à l'entrée du musée et qui surplombe le terrain de jeux.

Nous ferons vérifier la hauteur du muret afin de savoir si celui-ci est aux normes ou pas.

- Nous rappelons aux Vagnassiens que le compte rendu du conseil municipal est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.vagnas-ardeche.com

Sur « L'Echo de Vagnas » il s'agit seulement d'un condensé du conseil municipal.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h36

La secrétaire de séance

Christine BUISSON



Le Maire

Monique MULARONI

